

JOUXTENS-MEZERY



Calcul de la taxe forfaitaire pour l'année :			2026
01	Nombre total d'habitants	unités +	1'466
02	Nombre de jeunes de 0 à 18 ans	unités -	279
03	Nombre d'habitants soumis à la taxe	unités =	1'187
04	Nombre d'entreprises soumises à la taxe	unités	0
05	Montant de la taxe d'entreprise	CHF	0.00
06	Pondération du nombre d'entreprises	%	30
07	Taxes perçues auprès des entreprises	CHF	0.00
10 Déchets urbains collectés			tonnes 154.885
20	Coût annuel de traitement des déchets urbains	CHF +	41'505
21	Coût annuel de collecte des déchets urbains	CHF +	124'746
21	Frais financés par la fiscalité	CHF -	0
22	Frais administratifs	CHF +	9'500
23	Frais déchèterie et surveillance	CHF +	30'975
24	Frais divers	CHF +	0
25	Recettes diverses	CHF -	1'206
26	Coût des déchets [cpte. 450]	CHF =	205'520
30	Rétrocession de Valorsa SA - <u>année 2025</u>	CHF	66'262
31	Taux de pondération (diminution des déchets)	%	0
32	Pondération pour non-respect du concept	%	0
<u>Nouvelle base de calcul pour la rétrocession</u>			
<u>(valable dès 2014)</u>			CHF/Tonne 330.00

40	Coût des déchets [cpte. 450]	CHF +	205'520
41	Déduction de la rétrocession	CHF -	66'262
42	Déduction des frais financés par l'impôt	CHF -	16'442
43	Montant à financer par un système causal	CHF =	122'816
44	Taxes des entreprises	CHF -	0
45	Solde à financer par la taxe forfaitaire	CHF =	122'816
46	Taxe par habitant [>18 ans]	CHF	103.50
			111.88

TAXE FORFAITAIRE ANNUELLE 2026, arrêtée à CHF 111.00

* En conformité à la loi fédérale, le financement par l'impôt est supprimé dès 1.1.2024

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16.06.2026

Au nom de la Municipalité
Le Syndic / La Secrétaire :

70 B. J. ...